

#4ème trimestre 2024

## ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Dans la zone Ouest-Arvan, les travaux de pose des quais se poursuivent. Sur la zone centrale, la réalisation des murs de soutènement est en phase de finalisation, tandis que les opérations de terrassement se poursuivent.

Parallèlement, des interventions sont en cours sur les galeries techniques, avec la pose des cheminées et des escaliers, ainsi que sur les ouvrages hydrauliques des Roches-Noires. Les travaux du futur PRA RD906 se poursuivent également, incluant des opérations de remblaiement et d'intervention sur les réseaux.

Du 8 au 12 novembre 2024, une « Opération Coup de Poing » a eu lieu, entraînant une interruption temporaire de la circulation ferroviaire. Cette intervention a permis de réaliser des travaux préalables à la signalisation ferroviaire à proximité de la future gare internationale.

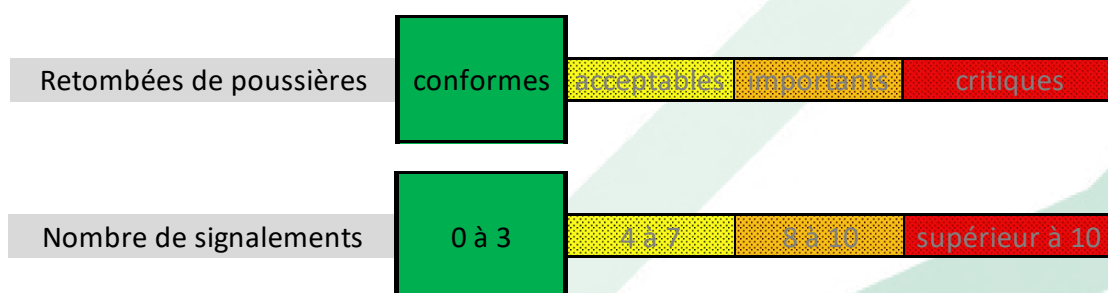
## LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBEES DE POUSSIÈRES



Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

## APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Les niveaux de retombées de poussières sont conformes pour tous les points et aucun signalement de riverain n'est enregistré sur ce 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.



ANNEE 2024	Octobre 24	Novembre 24	Décembre 24
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m <sup>2</sup> .jour)(1)	100%	100%	100%
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0

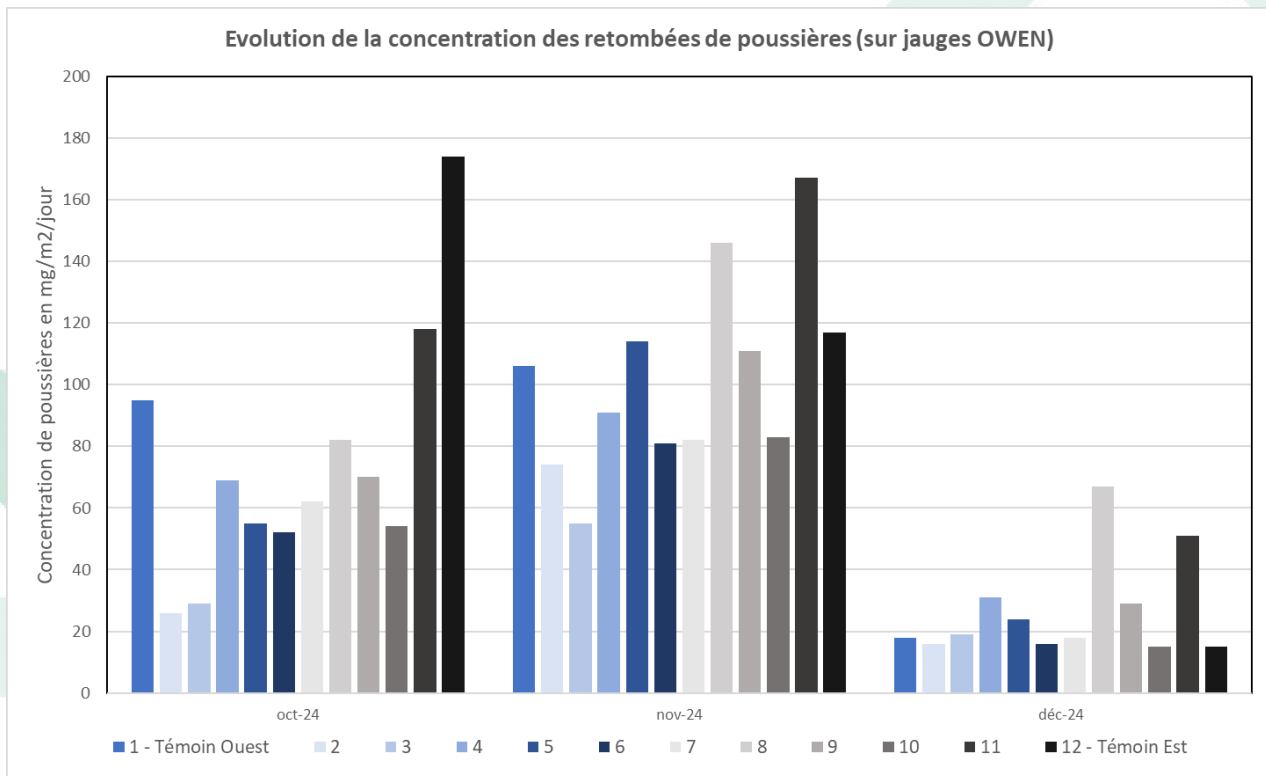
(1) 500 mg/m<sup>2</sup>.jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.

Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

## PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux de retombées de poussières sont inférieurs au seuil de référence de 500 mg/m<sup>2</sup>.jour sur l'ensemble de la période.



## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucun signalement d'émission de poussières n'a été constaté sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98**